

# Côte d'Ivoire



## chiffres clés

- Superficie en milliers de km<sup>2</sup> : 322
- Population en milliers (2001) : 16 349
- PIB par habitant en dollars (2001) : 657
- Espérance de vie (2000-2005) : 47.9
- Taux d'analphabétisme (2001) : 51.6



# Côte d'Ivoire

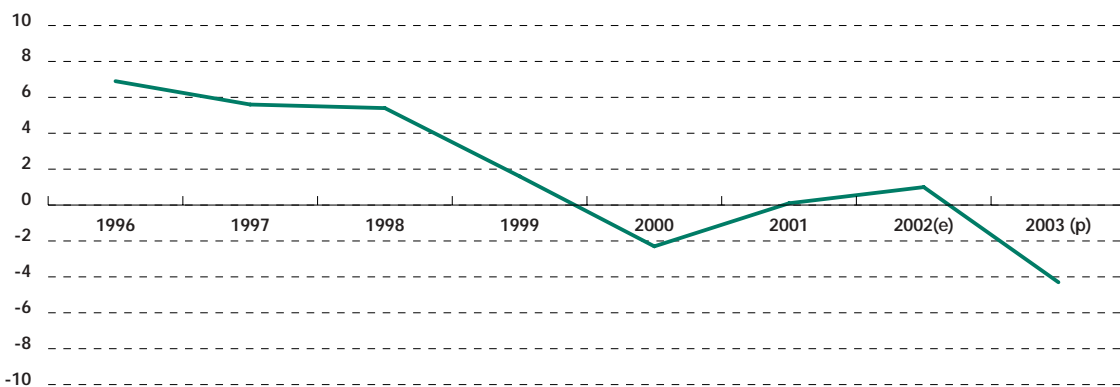
LA CÔTE D'IVOIRE A AMORCÉ une timide reprise économique en 2001 après la crise de 1999-2000. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel était de 0.1 pour cent en 2001, contre une baisse du PIB de 2.3 pour cent en 2000. Les facteurs ayant contribué à cette reprise économique sont l'amélioration de la gestion macro-économique, la libéralisation accrue dans le sous-secteur des produits primaires d'exportation et une relative amélioration de l'environnement politique sur la période, qui a permis le retour de l'aide extérieure. Cependant, la Côte d'Ivoire traverse une nouvelle crise politique bien que le forum de réconciliation ait posé les bases d'une amélioration. Cette crise, qui a débuté avec la tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002, est d'autant plus regrettable que, dans un autre contexte, les perspectives se seraient révélées favorables pour la

Côte d'Ivoire. En effet, bien que l'économie mondiale ralentisse, certaines évolutions auraient pu améliorer les performances de l'économie ivoirienne de façon significative. En particulier, la Côte d'Ivoire devait bénéficier de l'amélioration des cours mondiaux du cacao et du programme 2002-04 de facilité pour la réduction de la pauvreté et croissance (FRPC), négocié avec le Fonds monétaire international, et qui devait se traduire par un flux accru d'aide étrangère.

L'incapacité de la Côte d'Ivoire à résoudre sa crise affecte l'économie du pays et de ses voisins

Les dernières estimations revoient à la baisse les perspectives de croissance pour 2002, puisque cette dernière ne devrait pas dépasser 1 pour cent, contre une prévision initiale de 3 pour cent. Déjà fragilisées par

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume



Source : Calculs des auteurs d'après les données du ministère de l'Economie et des Finances.

la persistance de la crise politique (décembre 1999 et janvier 2001), l'économie ivoirienne voit son redressement économique, amorcé en 2002, compromis à tous les niveaux. La crise a entraîné un arrêt presque total de la production (tabac, coton, sucre, anacarde, etc.) dans les zones occupées. Les autres productions (café, cacao, etc.) hors zones de conflit subissent l'effet de la crise à travers les difficultés d'écoulement, mais

les récoltes de la fin 2002, qui conditionnent les exportations de 2003, devraient en principe être moins affectées. Par ailleurs, une persistance de la crise impliquerait une perte de confiance durable de la communauté financière internationale. Dans l'ensemble, il est probable que le pays connaîtra un recul de son PIB de l'ordre de 4.3 pour cent en 2003. A plus long terme, la relance de l'économie ivoirienne repose sur

la nécessité, urgente, d'une reconstruction de la cohésion nationale et de la réduction de la pauvreté, qui doivent faire figure de priorité pour les dirigeants ivoiriens.

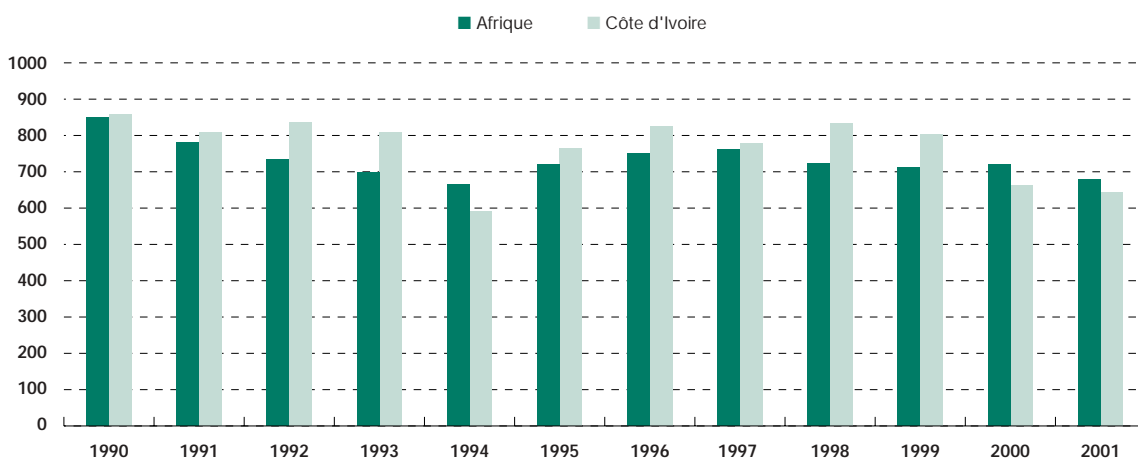
## Développements économiques récents

Si le secteur primaire représente un quart de l'ensemble du PIB, il représente encore davantage en terme d'emplois puisqu'il emploie 60 pour cent de la population active masculine et 75 pour cent de la population active féminine. Ainsi, l'économie de la Côte d'Ivoire reste dominée par l'agriculture.

Les performances économiques des différents secteurs d'activité se sont révélées inégales en 2001. La croissance du secteur primaire est restée élevée, le secteur secondaire a renoué avec la croissance et le secteur tertiaire a connu une accélération de sa croissance. D'une manière générale, la structure économique mesurée par la contribution sectorielle au PIB reste largement inchangée, hormis une augmentation marginale dans le secteur primaire.

La croissance dans le secteur primaire, qui comprend principalement l'agriculture vivrière et l'agriculture d'exportation, a légèrement décéléré de 6.7 pour cent en 2000 à 6.4 pour cent en 2001. La contribution de

Figure 2 - PIB par habitant en Côte d'Ivoire et en Afrique (dollars courants)



Source : Calculs des auteurs d'après les données du ministère de l'Economie et des Finances.

l'agriculture d'exportation au PIB reste stable, tandis que celle de l'agriculture vivrière a progressé de 14.1 pour cent en 2000 à 15 pour cent en 2001. Cette évolution est due à la chute de la production des cultures de rente dominées par le cacao dont la production a chuté de 7.5 pour cent en 2001 contre une croissance de 47 pour cent en 2000. On soulignera qu'en 1999 la récolte était mauvaise à cause des événements de décembre 1999, faisant ainsi de 2000 une année particulière.

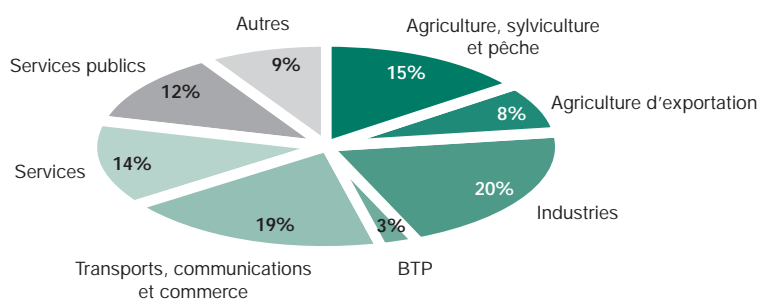
Globalement, la production des cultures de rente a diminué en 2001, hormis celles du caoutchouc et de la banane qui ont augmenté respectivement de 5 et 4

pour cent. La baisse globale de la production est principalement imputable à la chute des productions de café et de cacao.

En 2001, la production de cacao était de 1 026 000 tonnes contre 1 114 300 tonnes en 2000. Ce recul de la production pourrait s'expliquer par la réduction substantielle de la disponibilité des ouvriers agricoles pendant la campagne café/cacao, les événements politiques antérieurs ayant poussé une partie de la main-d'œuvre immigrée au départ.

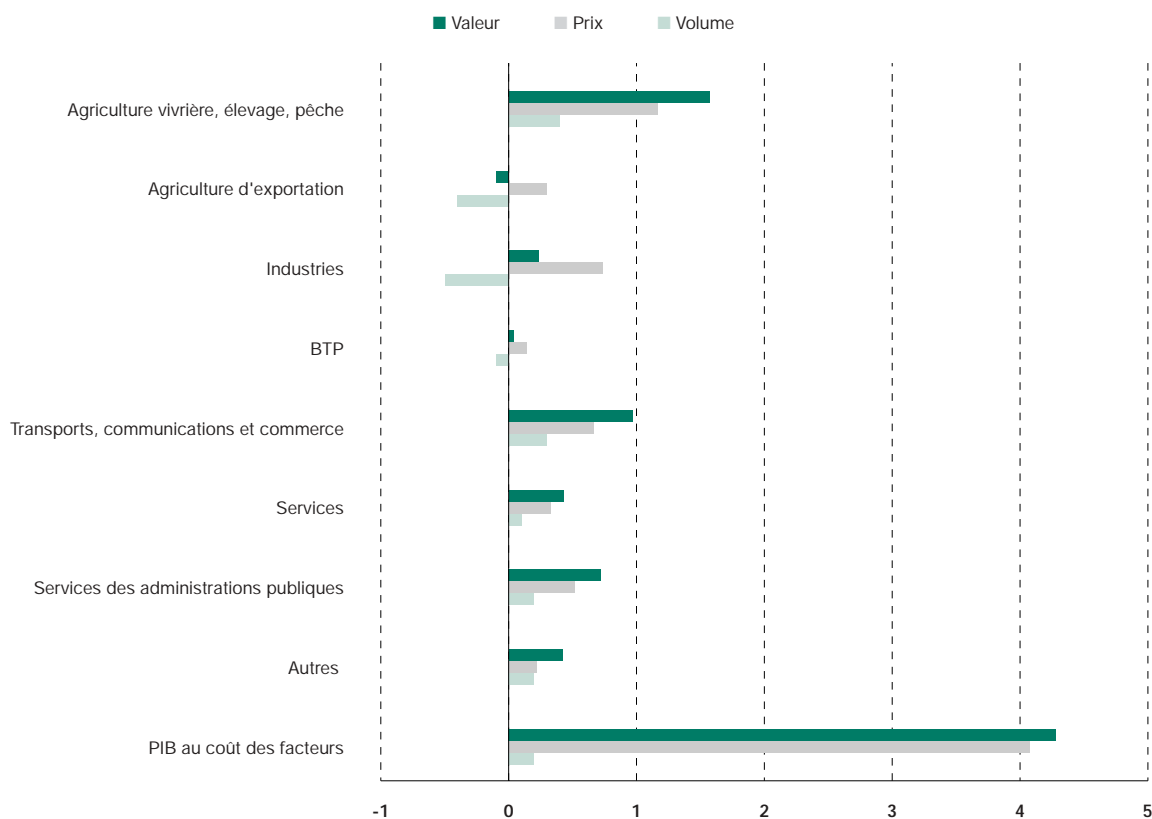
La production de café en 2001 a atteint 226 500 tonnes, soit une quantité beaucoup plus faible qu'en

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2001



Source : Calculs des auteurs d'après les données du ministère de l'Economie et des Finances.

Figure 4 - Contribution à la croissance du PIB en 2001



Source : Calculs des auteurs d'après les données du ministère de l'Economie et des Finances.

2000 (342 800 tonnes) : les principales raisons invoquées sont les faibles rendements liés à l'âge des caféiers du pays et l'anticipation des faibles cours mondiaux qui inciteraient certains agriculteurs à se tourner vers d'autres activités plus rentables comme celles se rapportant au cacao ou aux cultures vivrières. Les estimations

concernant les cultures d'exportation pour 2002 ne sont pas favorables, alors que les conditions agro-climatiques permettaient avant les événements du 19 septembre d'espérer une campagne record pour le cacao. Du fait de la crise politique, les difficultés d'approvisionnement en carburant, l'absence de main-

d'œuvre et les difficultés d'écoulement des produits affecteront les productions de café/cacao, d'ananas et autres produits tel que le coton, la canne à sucre et le tabac qui, pour ces derniers, se situent en zone de conflit.

La contribution de l'agriculture vivrière représentait 15 pour cent du PIB en 2001. L'agriculture vivrière et la pêche cumulées représentent 60 pour cent de la valeur ajoutée au sein même du secteur primaire et ont enregistré une croissance annuelle de 11.2 pour cent en 2001. Cette croissance provient principalement de l'augmentation de la production des produits de l'agriculture vivrière, notamment du manioc dont la production se situait à 3 155 100 tonnes en 2001 contre 2 015 500 tonnes en 2000. L'augmentation de la production vivrière s'est accompagnée d'un accroissement des prix au producteur de 4.9 pour cent en moyenne en 2001, augmentation qui s'explique par la hausse plus que proportionnelle de la demande pour ces denrées. Avant les événements du 19 septembre 2002, on tablait sur une augmentation de la production en 2002 dans le secteur primaire en raison de l'amélioration de la pluviométrie. La production de l'agriculture vivrière étant située en majeure partie dans les zones de conflit, ce pronostic devient éminemment incertain.

Les performances des secteurs secondaire et tertiaire sont également lourdement affectées, les principaux opérateurs économiques faisant état d'une réduction de leur chiffre d'affaire de plus de 30 pour cent en raison de la crise.

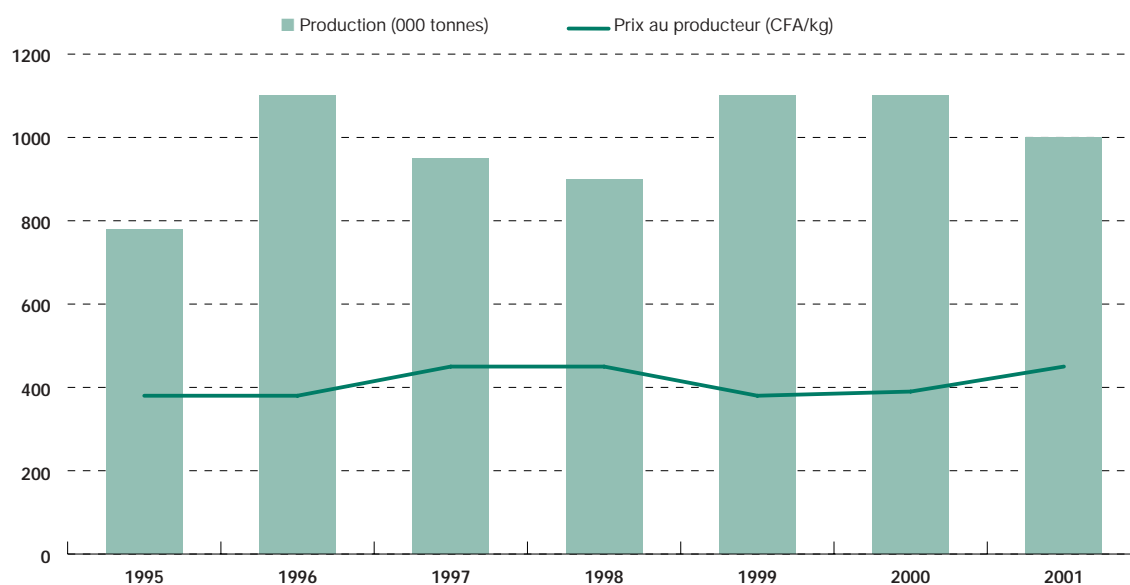
En 2001, le secteur secondaire avait renoué avec la croissance (1.1 pour cent) après une contraction de 13.1 pour cent en 2000. Alors que le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) stagnait avec une contribution au PIB de 3 pour cent en 2001, l'amélioration des performances de l'agro-industrie demeure un facteur crucial pour la performance générale du secteur secondaire. En outre, le dynamisme des exportations enregistrées et la hausse de la demande intérieure ont fortement contribué à la bonne performance de ce secteur. Du fait des événements du 19 septembre 2002, la croissance attendue dans le secteur

secondaire en 2002 ne devrait pas dépasser 1 pour cent, résultat médiocre lié à la baisse de la demande intérieure et aux difficultés d'approvisionnement des pays limitrophes. Les industries sont diversement affectées selon qu'elles sont situées ou non en zones de conflit. En général, les entreprises situées dans des zones de conflit sont localisées au centre et au nord de la Côte d'Ivoire. Leurs activités consistent principalement en la transformation des produits agricoles (coton, tabac, sucre) ou en activités connexes telles que la sacherie. Les entreprises localisées en dehors des zones de conflit, qui exercent dans des secteurs en forte interaction avec les industries des zones occupées, subissent indirectement les contrecoups de la crise du fait du non-approvisionnement des usines en intrants et en matières premières et de la contraction de la demande. Avant cette crise, on prévoyait une croissance dans le secteur secondaire de 7.8 pour cent en 2002, soit 4 pour cent dans l'agro-industrie, 6 pour cent dans les autres industries et 9 pour cent dans le BTP (une hausse des dépenses d'investissement public était anticipée).

Le secteur tertiaire a enregistré les meilleures performances en 2001, affichant un taux de croissance de 4.4 pour cent contre un recul de 2.5 pour cent en 2000. La structure générale du secteur tertiaire est demeurée stable en termes de contribution au PIB. La contribution de ce secteur au PIB global reste proche de 45 pour cent.

Comme pour les autres secteurs, les perspectives sont maintenant peu encourageantes. A la nouvelle crise politique que connaît la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002 et le climat croissant d'insécurité, il faut ajouter le faible taux d'investissement public depuis décembre 1999 (1.7 pour cent en 2001). L'objectif d'un taux de croissance de 5.5 pour cent en 2002 dans ce secteur, rendu envisageable par la perspective d'importants investissements publics dans les activités de commerce et de transport et d'une reprise de la consommation finale, s'est avéré peu réaliste. Dans le domaine des transports, de plus, la société de chemin de fer, Sitarail, reliant la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, a suspendu ses activités, tandis que le volume d'activité du port autonome d'Abidjan a chuté.

Figure 5 - Evolution de la production et des prix du cacao en Côte d'Ivoire



Source: Calculs des auteurs d'après les données du ministère de l'Economie et des Finances.

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

143

	1995	1999	2000	2001	2002(e)	2003(p)
<b>Formation brute du capital</b>	<b>15.6</b>	<b>13.2</b>	<b>10.5</b>	<b>10.9</b>	<b>9.6</b>	<b>8.9</b>
Secteur public	5.1	4.3	2.6	1.7	1.5	1.4
Secteur privé	10.5	8.9	7.9	9.2	8.0	7.5
<b>Consommation finale</b>	<b>77.1</b>	<b>77.8</b>	<b>81.2</b>	<b>80.6</b>	<b>80.8</b>	<b>85.8</b>
Publique	10.6	14.6	13.7	13.7	14.0	15.9
Privée	66.5	63.2	67.5	66.9	66.8	69.9
<b>Solde extérieur</b>	<b>7.3</b>	<b>8.9</b>	<b>8.3</b>	<b>8.5</b>	<b>9.6</b>	<b>5.3</b>
Exportations	41.8	39.7	39.9	40.2	39.7	35.7
Importations	-34.4	-30.8	-31.6	-31.7	-30.0	-30.4

Source: Calculs des auteurs d'après les données du ministère de l'Economie et des Finances.

La consommation finale totale a augmenté à un taux annuel de 11.3 pour cent en 2001, poussée principalement par la consommation privée dont la progression a atteint 12.1 pour cent en 2001, tandis que la consommation publique augmentait de 9.5 pour cent. La consommation finale demeure la composante majeure de la demande avec une part qui est passée de 81.2 pour cent en 2000 à 86.7 pour cent en 2001. Ces résultats sont imputables à une augmentation des salaires dans l'administration et à une hausse des prix bord-champ du cacao proposés aux planteurs. Le poids des dépenses d'investissement, largement soutenues par le secteur privé, a diminué de 11.6 pour cent du PIB en

1998 à 10.5 pour cent en 2000 et à 10.9 pour cent en 2001. Cette réduction du taux d'investissement est due à l'assèchement des concours extérieurs en 2000 et à la timidité de leur reprise en 2001, ceux-ci totalisant seulement 41.7 millions de francs CFA sur les 130.3 millions attendus. La balance commerciale affiche un solde positif de 8.5 pour cent du PIB en 2001 contre 8.3 pour cent en 2000. Les événements du 19 septembre 2002 devraient déboucher sur une redéfinition des postes de dépense publique en raison des difficultés d'exécution des dépenses d'investissement, particulièrement dans les zones de conflit. A cela s'ajoutera un nouvel assèchement des concours extérieurs

si le conflit persistait. La demande émanant du secteur privé pourrait également être entamée par la fermeture de certaines sociétés, les mesures de chômage technique et les difficultés d'accès au crédit pour les entreprises engagées dans la filière du café/cacao qui ont recours à la Caisse autonome d'amortissement pour leur financement.

## Politique macro-économique

### Politique budgétaire et monétaire

La mise en œuvre satisfaisante du programme intérimaire (juillet - décembre 2001) a permis à la Côte d'Ivoire de réduire ses dettes extérieure et intérieure. Ainsi, le gouvernement a pu négocier un programme triennal (FRPC) avec le FMI en mars 2002. La Côte d'Ivoire a été retenue à nouveau pour une réduction de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) avec un point d'achèvement qui était programmé pour décembre 2002.

Le solde global est devenu positif, affichant un surplus de 0.9 pour cent du PIB en 2001, contre un déficit de 2.3 pour cent en 2000. Cette amélioration du solde global provient non seulement d'une augmentation des revenus fiscaux mais aussi de la réduction des dépenses en capital.

Du côté des dépenses, les dépenses courantes primaires représentaient environ 85 pour cent des dépenses totales en 2001, les salaires représentant à eux seuls 37 pour cent de ces dernières. Les dépenses courantes primaires, en recul de 3.3 pour cent en 2000, ont enregistré une croissance de 5.2 pour cent en 2001, principalement liée à une forte progression des salaires (6.6 pour cent), elle-même largement imputable aux augmentations accordées aux forces de l'ordre et aux enseignants. Le paiement des intérêts de la dette publique, qui constitue le second poste de dépenses courantes par son importance, a diminué substantiellement en 2001 pour atteindre environ 3.3 pour cent. Les dépenses en capital ont chuté d'environ 31 pour cent entre 2000 et 2001 avec une réduction de leur contribution au PIB de 2.8 pour cent en 2000

Tableau 2 - Opérations financières de l'Etat (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002(e)	2003(p)
<b>Recettes totales (avec dons)<sup>a</sup></b>	<b>20.7</b>	<b>17.3</b>	<b>16.8</b>	<b>17.5</b>	<b>17.1</b>	<b>17.2</b>
Recettes fiscales	16.3	14.9	14.3	14.8	14.6	14.8
Dons	0.6	0.8	0.4	0.5	0.3	0.2
<b>Dépenses totales ( et prêts nets)<sup>a</sup></b>	<b>24.1</b>	<b>19.9</b>	<b>18.0</b>	<b>16.6</b>	<b>16.0</b>	<b>17.6</b>
Dépenses courantes	19.0	15.2	15.1	14.7	14.3	16.1
<i>sans les intérêts</i>	12.7	11.3	11.2	11.4	11.7	13.3
Salaires	6.3	5.5	6.0	6.2	6.1	6.9
Paiements d'intérêts	6.3	3.9	3.9	3.3	2.6	2.8
Dépenses en capital	5.1	4.6	2.8	1.8	1.6	1.5
<b>Solde primaire</b>	<b>2.9</b>	<b>1.2</b>	<b>2.7</b>	<b>4.2</b>	<b>3.7</b>	<b>2.3</b>
<b>Solde global</b>	<b>-3.4</b>	<b>-2.7</b>	<b>-1.2</b>	<b>0.9</b>	<b>1.1</b>	<b>-0.4</b>

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : calculs des auteurs d'après les données du ministère de l'Economie et des Finances.

à 1.8 pour cent en 2001. En matière de dépenses, l'horizon est obscurci par les événements du 19 septembre 2002. Les dernières estimations annoncent un recul, alors qu'initialement, c'est-à-dire avant cette crise, une augmentation significative des dépenses totales était prévue en 2002 : le budget 2002 prévoyait

en effet non seulement un paiement total des arriérés et du service de la dette, mais aussi une augmentation des dépenses en capital.

Le financement des dépenses publiques s'appuie principalement sur les recettes propres du gouvernement



dont le taux de croissance a atteint 8.4 pour cent en 2001. Ces recettes ont également connu une progression plus rapide que le PIB puisqu'elles représentaient 16.8 pour cent de ce dernier en 2000 et 17.5 pour cent en 2001. Les recettes fiscales ont augmenté de 14.3 pour cent du PIB en 2000 à 14.8 pour cent en 2001. Cette augmentation est due aux nouvelles mesures introduites par le gouvernement en 2001 telles que l'élimination des exemptions de taxes, l'introduction de la taxe unique sur la valeur ajoutée (TVA) de 20 pour cent, et plus particulièrement aux importants efforts de collecte fiscale consentis par les pouvoirs publics sur la base de l'assiette fiscale existante. Le gouvernement a aussi mis en œuvre une série de mesures visant à améliorer la préparation du budget, la classification des dépenses gouvernementales, l'informatisation et un système de suivi des dépenses. La crise qui secoue actuellement la Côte d'Ivoire devrait déboucher sur un manque à gagner fiscal estimé à 65 milliards de francs CFA en décembre 2002, après une augmentation de 33 milliards au premier semestre 2002. En effet l'Etat subit une perte de recettes fiscales directes estimée à près de 140 millions de francs CFA par jour pour les seules activités situées en zones de conflit. Avant la crise, les recettes fiscales issues des taxes directes et indirectes devaient, selon les estimations, connaître une hausse de 7 pour cent en 2002. Le gouvernement tablait également sur une amélioration des recettes non fiscales estimée à 50 pour cent en raison des privatisations en cours.

Le solde global en amélioration en 2001 a un effet potentiel positif sur les perspectives de croissance économique à moyen et long terme. Le surplus a été utilisé pour réduire les arriérés de la dette publique. Certes, à court terme, le service de la dette a absorbé l'essentiel des marges de manœuvre dont disposait la Côte d'Ivoire qui, en qualité de membre de l'UEMOA, dispose seulement de la politique budgétaire comme instrument majeur de gestion macro-économique. Toutefois, cet assainissement était nécessaire.

La monnaie de la Côte d'Ivoire est historiquement rattachée au franc français par un taux fixe avec l'euro. La BCEAO a poursuivi une politique monétaire rigoureuse en 2001, ce qui n'a pas empêché le taux

d'inflation d'atteindre 4.4 pour cent sur cette période. Du fait de la crise déclenchée par les événements de septembre 2002, les productions vivrières ont chuté et certaines usines ont réduit leur production : dans ces conditions, les prix des produits de consommation de masse ont enregistré de fortes hausses. Le niveau d'inflation pourrait donc augmenter en 2002 (4.9 pour cent) pour éventuellement redescendre à 3.9 pour cent en 2003, si la situation politique se stabilise.

### *Position extérieure*

La Côte d'Ivoire a une économie ouverte par rapport aux pays voisins : la somme des exportations et des importations représentaient 60.5 pour cent du PIB en 2001 contre 60 pour cent en 2000. De manière générale, la structure des exportations par destination est restée inchangée. L'Union européenne représentait 46.3 pour cent des exportations en 2001 contre 45.1 pour cent en 2000. En Afrique, l'Union économique et monétaire ouest-africaine représentait 15.2 pour cent des exportations en 2001 contre 16.7 pour cent en 2000. Cependant, des évolutions remarquables se sont produites en termes de destination des produits ivoiriens au sein même de l'Union européenne. Par exemple, alors que la France et les Pays-Bas représentaient respectivement 15.2 pour cent et 9.8 pour cent des exportations ivoiriennes en 2000, la première ne comptait plus que pour 13.9 pour cent en 2001 contre 14.1 pour cent pour les Pays-Bas. Ceci s'explique par le fait que le cacao domine les exportations ivoiriennes, cacao dont la transformation est dominée par des multinationales qui ont connu de profondes mutations en termes de propriété du capital. Cette mutation s'est opérée en faveur de groupes tels que Cargill, ADM, Callebaut qui ont une tradition de transport en vrac plus avancée qu'en France, en vue de gagner en efficacité et d'économiser sur les coûts liés à la logistique de transport. De plus, les ports disposant d'une meilleure logistique pour la réception en vrac du cacao sont les ports d'Amsterdam et de Hambourg où se situent des filiales industrielles importantes appartenant à ces grands groupes. Les partenaires commerciaux de la Côte d'Ivoire au sein de l'UEMAO sont restés inchangés du fait des accords régissant leurs relations commerciales. Avant la crise du 19 septembre 2002, on considérait

que la Côte d'Ivoire constituait l'ouverture principale sur la mer pour les pays de l'intérieur comme le Burkina Faso et le Mali. Du fait des récents troubles socio-politiques, le commerce avec ces pays passe de nouveau par le Ghana et le Togo comme lors des événements de décembre 1999. La persistance de la crise affecte les pays de la sous-région car la fermeture des frontières entraîne au Mali des pénuries des produits de base, qui transitaient par le port d'Abidjan, des difficultés au Burkina Faso et au Mali en ce qui concerne la récolte

de coton, et une augmentation des prix des produits de consommation au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

Le commerce extérieur de la Côte d'Ivoire reste dominé par le binôme café/cacao, bien que le pays ait un commerce diversifié selon les standards de la sous-région. La spécificité de la Côte d'Ivoire vient du fait qu'elle exporte des produits semi-finis issus de la transformation de ses matières premières alors que ses voisins exportent principalement des matières premières.

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002(e)	2003(p)
Balance commerciale	12.4	12.5	14.0	15.5	16.4	11.9
Exportations de biens f.o.b.)	34.7	34.5	36.7	38.0	37.7	33.6
Importations de biens (f.o.b.)	-22.3	-22.0	-22.7	-22.5	-21.3	-21.7
Services	-5.6	-6.9	-7.0	-6.4		
Revenu des facteurs	-2.9	-6.0	-6.2	-5.5		
Transferts courants	-2.4	-3.1	-3.1	-2.7		
<b>Solde des comptes courants</b>	<b>1.5</b>	<b>-1.0</b>	<b>-2.3</b>	<b>0.9</b>		

Source : Calculs des auteurs d'après les données du ministère de l'Economie et des Finances.

Il n'en demeure pas moins que la Côte d'Ivoire subit, comme ses voisins, les chocs liés aux conditions climatiques et aux cours mondiaux des matières premières sur lesquelles repose son économie.

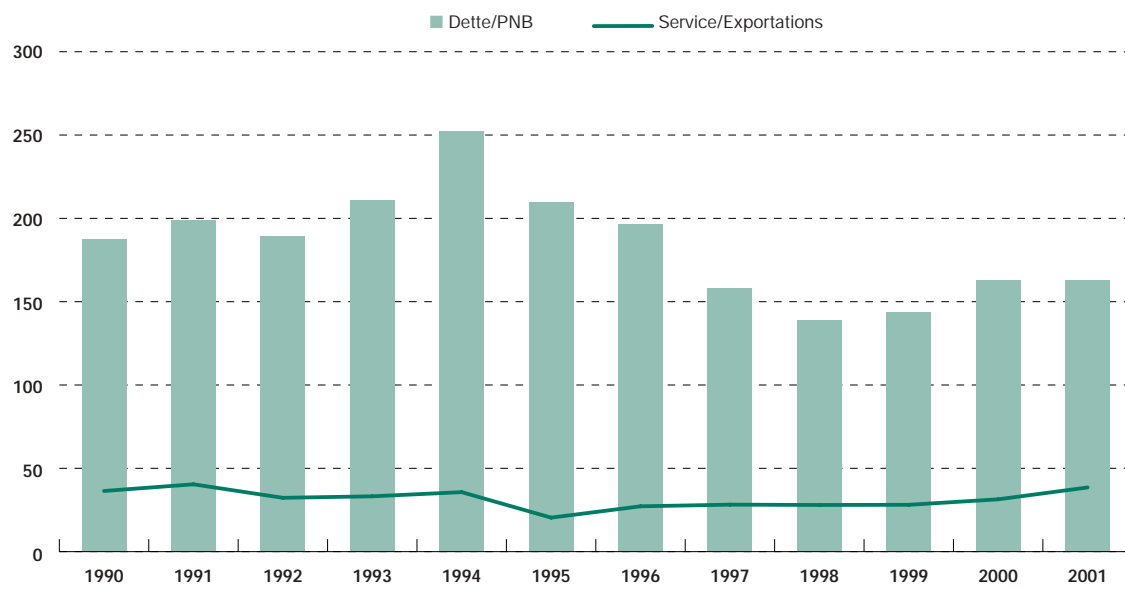
Le solde de la balance commerciale s'est amélioré en 2001, évolution liée principalement à de meilleures recettes d'exportations de café et de cacao alors même que la production des principales cultures de rente avait diminué. Contrairement à la production, le prix à l'exportation de la principale culture de rente qu'est le cacao a augmenté. Au même moment, le volume des biens et services importés a augmenté substantiellement en 2001 en raison de l'augmentation de la consommation finale. Cette évolution a partiellement été compensée par des prix des produits d'importation en légère diminution. En 2002, les évolutions ne devraient pas être aussi positives : le commerce extérieur sera affecté car la décision de la Coface (Compagnie française d'assurance crédit à l'exportation) de geler ses lignes de crédit en direction de la Côte d'Ivoire (en raison de la crise actuelle).

Avant la crise de septembre 2002, une augmentation des exportations de biens était attendue en 2002 sur la base d'une amélioration des performances de l'agro-industrie. On attendait également une augmentation des importations liée à une progression anticipée de la demande de biens d'équipement et de consommation. Cette amélioration est maintenant remise en question en raison des difficultés rencontrées par les filières d'exportation.

Malgré une légère amélioration, le solde des transferts restait, comme en 2000 (-3.1 pour cent du PIB), déficitaire en 2001 (-2.7 pour cent du PIB). Cette amélioration s'explique par une réduction des transferts hors du pays par les travailleurs immigrés. Au total, le solde des comptes courants était en excédent et représentait 0.9 pour cent du PIB en 2001, confirmant ainsi le redressement de l'économie de la Côte d'Ivoire sur cette période.

L'encours nominal de la dette extérieure à fin décembre 2001 s'élevait à 7 744 milliards de francs

Figure 6 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service sur les exportations (en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

CFA, soit 103.7 pour cent du PIB. En avril 2002, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'une annulation de sa dette publique vis-à-vis du Club de Paris pour un montant de 911 millions de dollars et d'une réduction du service de la dette de 2.26 milliards à 750 millions de dollars. Avant les événements du 19 septembre 2002, les estimations prévoyaient 3.3 milliards de dollars d'allègement en vue de ramener la dette à un niveau soutenable. L'assistance intérimaire était estimée entre 10 et 20 millions de dollars en 2002 et 200 millions de dollars en 2003 dans l'hypothèse où le point de décision serait atteint en décembre 2002 et celui d'achèvement au terme d'une période de deux ans.

Les efforts du gouvernement lui avaient ainsi permis de reprendre les négociations avec les bailleurs de fonds internationaux et d'améliorer ses rapports avec le système bancaire national. Cependant, bien que la crise politique actuelle n'ait pas encore remis en cause les relations entre la Côte d'Ivoire et les principaux bailleurs multilatéraux, la poursuite de cette crise pourrait compromettre la capacité du gouvernement à honorer ses engagements face aux bailleurs de fonds. Il perdrait dès lors le soutien que la communauté financière internationale était prête à apporter aux Ivoiriens avant la crise.

## Questions structurelles

Dans le cadre du plan économique 1990-95, le gouvernement s'est engagé dans un programme de réformes structurelles ayant pour objectif de libéraliser l'économie. Ce programme inclut un volet privatisation et un volet d'élimination du contrôle étatique des secteurs du café, du cacao et de l'énergie. Le calendrier de la mise en œuvre de ces réformes structurelles a pris du retard en raison de la crise politique que traverse la Côte d'Ivoire depuis décembre 1999 et surtout des événements du 19 septembre 2002.

L'expérience ivoirienne de la privatisation a débuté en 1990 pour s'accélérer en 1994. La politique de privatisation s'articule autour de trois points : le renforcement de la concurrence comme moteur de la libéralisation, la dimension sociale de la privatisation et le suivi *post* privatisation. Une partie importante du programme de privatisation a été menée entre 1992 et 1997 et a concerné principalement des activités de production de biens et de services des secteurs concurrentiels non stratégiques. Dans le domaine des services publics, on a assisté à la mise sous concession de la Sodéci (Société des eaux de Côte d'Ivoire) en

1987 et à la privatisation partielle de la CIE (Compagnie ivoirienne d'électricité) en 1992 et de Côte d'Ivoire Télécom en 1997. En raison de la crise que traverse la Côte d'Ivoire, le programme résiduel de privatisation portant sur une quarantaine d'entreprises a accusé des retards, en particulier le lancement des opérations relatives aux secteurs de services publics et aux secteurs stratégiques, tels le secteur pétrolier (SIR - Société ivoirienne de raffinage), le port d'Abidjan et Air Ivoire.

En 2001, les principales réformes structurelles décidées par le gouvernement ont porté sur la privatisation de la Caisse autonome d'amortissement et de la SIR et sur la réforme du secteur de l'énergie.

Les mesures structurelles dans le secteur des hydrocarbures portaient sur l'assainissement financier de la SIR et la mise en place d'un cadre réglementaire destiné à promouvoir la libéralisation du secteur. Dans cette optique, les 55 millions de dollars de déficit de la SIR ont été quasi entièrement absorbés suite à une augmentation du prix des produits pétroliers en février 2001 et la privatisation de la SIR est désormais à l'étude.

Les mesures sectorielles dans le secteur de l'énergie portaient d'une part sur le secteur électrique et d'autre part sur le secteur des hydrocarbures. Le secteur de l'électricité affichait un déficit cumulé à fin juin 2001 de 51 milliards de francs CFA lié au décalage entre le prix de revient du kWh et le prix de vente imposé au consommateur final. Ce déficit a été aggravé par le niveau élevé des impayés accumulés par le gouvernement et par les pays voisins vers lesquels la Côte d'Ivoire exporte de l'énergie (le Ghana notamment). Ce déficit a été réduit de 51.7 milliards de francs CFA à 14.8 milliards de francs CFA par l'introduction de plusieurs mesures incluant entre autres : (i) une augmentation de 10 pour cent des tarifs d'électricité en septembre 2001 ; (ii) une augmentation de 11 à 20 pour cent de la TVA ; (iii) la collecte d'arriérés de la *Volta River Authority* du Ghana ; et (iv) une régularisation des paiements du gouvernement.

Les mesures prises en matière de réforme des institutions financières publiques visaient à assainir et à restructurer ces dernières, en particulier la Caisse

générale de retraite des agents de l'État (CGRAE), la Caisse autonome d'amortissement (CAA) et la Caisse d'épargne et des chèques postaux (CECP).

Les mesures prises dans la filière agricole en 2001 visent à consolider la libéralisation de la filière café/cacao et à poursuivre la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel rencontrant l'adhésion des acteurs de la filière. En 2001, le gouvernement a progressé de manière significative en matière de réforme du secteur agricole, en particulier dans les filières café et cacao. Cette dernière a fait l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement : la Caisse de stabilisation (CAISTAB) a été fermée le 30 septembre 2001. Une nouvelle institution responsable de la gestion du secteur dans un environnement libéralisé a été créée. Par ailleurs, le gouvernement a lancé un programme de recouvrement des dettes auprès d'exportateurs défaillants.

Les structures mises en place pour accompagner la libéralisation et améliorer le revenu payé aux planteurs en tenant compte des fluctuations du marché sont les suivantes : (i) la Bourse du café et du cacao (BCC) est maintenant responsable des activités de la CAISTAB. Deux tiers des membres de la BCC sont des paysans et un tiers des exportateurs. Cette organisme fixe un prix minimum bord-champ garanti en fonction des conditions du marché pour les planteurs ; (ii) l'Autorité de régulation du café et du cacao (ARCC) s'assure du respect de la législation et des normes de régulation, y compris l'application du prix minimum bord-champ décidé par la BCC et l'allocation des quotas à l'exportation. Cette entité délibère indépendamment du contrôle gouvernemental ; (iii) le Fonds de régulation et de contrôle (FRC) assure la gestion financière du nouveau système de commercialisation pour le café et le cacao. Les planteurs détiennent 45 pour cent du capital du FRC, les banques ont à leur disposition 20 pour cent, les compagnies d'assurances 20 pour cent également et le gouvernement 15 pour cent. L'une des missions du FRC consiste à garantir les prêts des banques aux petites et moyennes entreprises exportatrices et aux coopératives de planteurs. Le FRC les aide également à gérer les aspects techniques du secteur ; (iv) le Fonds de développement des producteurs de café et cacao

(FDPCC) vise à assister les planteurs en intégrant tous les niveaux du secteur ; (v) le Comité de suivi donne des conseils techniques sur les coûts et les procédures de gestion du secteur. Ce comité doit améliorer sa performance afin d'atteindre ses objectifs. Cette réorganisation fonctionnelle de la filière devrait être renforcée grâce à l'assistance de la Banque mondiale. Plus globalement, le gouvernement devra entreprendre une réforme des modalités du développement rural qui est un facteur déterminant dans la croissance nationale. Il comprend à la fois l'organisation des services publics, la libéralisation des principaux secteurs (café, cacao et coton), mais également la décentralisation et la formation des capacités dans les milieux ruraux.

En septembre 2001, il y a eu un accord pour la restructuration de la caisse autonome d'amortissement (CAA) et le gouvernement espérait privatiser l'institution en 2002. En outre, le système d'épargne postal gouvernemental a été restructuré en deux entités séparées : d'une part, la Caisse d'épargne et de chèques postaux, d'autre part la Caisse générale de retraite des agents de l'État. Une nouvelle vague de privatisation devrait avoir lieu au sein du secteur bancaire en vue de réduire le poids de la dette publique associée à ce secteur.

Les mesures structurelles relatives aux finances publiques mises en œuvre en 2001 ont pour objectif l'amélioration du recouvrement des régies financières. Dans cette perspective, l'ensemble des régies financières ont élaboré un plan d'action et identifié des mesures destinées à accroître leurs performances. Le plan d'action des régies est composé de celui élaboré par la Direction générale des impôts et de celui défini par la Direction générale des douanes. Le premier contient des mesures destinées à renforcer les dispositifs de contrôle et de recouvrement forcé, en s'appuyant en particulier sur les banques et les administrateurs de biens immobiliers. Le second a pour objet de redynamiser les méthodes de travail.

L'activité boursière en 2001 a été caractérisée par une baisse générale des cours qui s'est traduite par le repli de la capitalisation boursière de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) et de l'indice BRVM 10. Au mois d'avril 2001, une nouvelle entreprise, *Bank*

*of Africa*, a été introduite à la cotation sur la BRVM, portant ainsi à 41 le nombre d'entreprises cotées.

Au plan des réalisations, le faible attrait du marché pour les opérateurs tant régionaux qu'étrangers ainsi que les difficultés financières et politiques de la Côte d'Ivoire continuent d'affaiblir la BRVM. Au terme du troisième trimestre 2001, l'indice composite de la BRVM et l'indice des dix principales valeurs (BRVM 10) ont chuté respectivement de 15.5 pour cent et 18.1 pour cent par rapport à fin septembre 2000. Cette situation peut s'expliquer par les mauvais résultats accusés par un grand nombre de sociétés cotées.

La capitalisation boursière, après des mouvements contrastés, atteint 811.42 milliards de francs CFA en 2001 contre 822.9 en 2000, soit une baisse de 13.7 pour cent. Cette baisse reflète la faiblesse du niveau général des cours sur le marché action et le remboursement partiel du principal de certains emprunts émis sur le marché obligataire. La tendance est restée défavorable pour la capitalisation boursière sur l'année 2002. Toutefois, à la mi-année, l'émission par l'État de nouveaux titres destinés à couvrir son besoin de financement avait été bien reçue par les agents financiers.

## Contexte politique et social

Le contexte politique et social en Côte d'Ivoire avait connu une nette amélioration en 2001. Le forum de réconciliation nationale organisé entre octobre et décembre 2001 avait posé les bases d'un retour à la stabilité politique et sociale. En outre, les élections départementales de juillet 2002, qui étaient les premières du genre, avaient vu la participation des principaux partis politiques. Avec ces élections, le gouvernement avait amorcé une stratégie de décentralisation fondée sur les départements.

La crise politique actuelle et plus particulièrement les événements du 19 septembre 2002 auront inévitablement un effet négatif sur les indicateurs sociaux, déjà faibles au regard du niveau atteint par le PIB par habitant (643 dollars en 2001 contre 663 dollars en 2000), relativement élevé par rapport

aux pays de la sous-région. Le taux brut de scolarisation demeure encore faible (78 pour cent) par rapport au Ghana (83 pour cent). L'espérance de vie qui est de 47.9 ans reste basse et le taux de prévalence du SIDA demeure le plus élevé de la sous-région. Ces faibles indicateurs sociaux sont notamment le résultat d'une concentration des services de santé à Abidjan au détriment de l'intérieur du pays.

La politique de lutte contre la pauvreté contenue dans le DSRP intérimaire établi dans le cadre de l'initiative PPTE se concentre particulièrement sur l'éducation, l'infrastructure, les routes, l'eau et la santé dans les milieux ruraux où vivent la plupart des pauvres et où il existe un important potentiel de croissance de base. L'objectif du gouvernement était d'atteindre une croissance réelle du PIB de 4 pour cent en moyenne annuelle sur la période 2002-05, performance qui aurait dû se traduire par une augmentation du revenu par habitant d'environ 1.7 pour cent. En matière d'éducation, l'objectif est de se concentrer sur l'augmentation des ressources allouées à l'éducation primaire et secondaire, ainsi que sur les mesures destinées à améliorer l'efficacité des dépenses en éducation. Dans le domaine de la santé, les efforts des pouvoirs publics seront concentrés sur les interventions destinées à réduire la prévalence élevée de la tuberculose, du paludisme et du VIH/SIDA. Les ressources devraient être augmentées et des initiatives destinées à améliorer l'efficacité des dépenses de santé devraient être lancées. Quant aux réformes structurelles, un accent particulier sera mis sur les mesures susceptibles d'accroître la compétitivité du secteur productif (y compris le secteur café/cacao et le secteur de l'énergie). Ces actions viendront compléter les réformes et politiques incluses dans le programme FRPC et les opérations en cours avec la Banque mondiale.

A partir des domaines de priorité identifiés par le DSRP intérimaire, de leur côté la Banque mondiale, le FMI et le gouvernement avaient désigné les domaines suivants comme des priorités pour le point d'achèvement de l'Initiative PPTE : (i) un DSRP final devait être préparé et mis en œuvre de manière effective pour un an au moins ; (ii) la stabilité macro-économique aurait été maintenue par une mise en œuvre du programme

FRPC ; (iii) la gestion des dépenses publiques et les performances en matière de gouvernance auraient été suivies et évaluées sur la base du budget, principalement par le biais des dépenses liées à la pauvreté. D'autres mesures spécifiques visant à améliorer l'efficacité des dépenses publiques, comme l'identification du nombre des contribuables individuels, devraient être entérinées ; (iv) le secteur social et les réformes structurelles auraient été examinés.

Ces objectifs devront toutefois être révisés. La pauvreté s'aggrave et le DSPR final préparé par le gouvernement devra être réexaminé à la lumière des conséquences des événements du 19 septembre 2002. A l'issue du conflit, la définition d'une politique de lutte contre la pauvreté devra nécessairement tenir compte des importants besoins de reconstruction.